



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Mother of Hope Cameroon Common Initiative Group, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Améliorer l'accès des femmes et des filles à la technologie et aux communications pour faire progresser le développement durable

L'accès des femmes et des filles à l'information sous toutes ses formes, en ligne et hors ligne, est un droit fondamental qui favorise leur autonomisation, dans la mesure où elles disposent des moyens de contribuer à égalité aux questions sociales et au développement. Pour garantir l'égalité des sexes, il faut former les femmes et les filles et leur offrir des possibilités dès le plus jeune âge, et prendre des mesures pour créer un environnement qui les mette à l'abri de l'intimidation, des menaces à la sécurité et du harcèlement à leur égard.

Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), il est pris acte des principaux problèmes liés à l'insécurité des familles. Les articles 3, 7, 9, 11, 12 et 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) soulignent la responsabilité qui incombe aux États de garantir le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits économiques, sociaux et culturels en ce qui concerne les chances qui leur sont offertes. À l'article 11 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la nécessité pour les États de prendre des mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes est réaffirmée avec force.

De nombreuses études montrent que les femmes sont marginalisées dans les secteurs des médias ainsi que de l'information et des communications, du point de vue tant de leur représentation que de leur image dans les médias. Malgré une augmentation de leur nombre dans les médias, les femmes occupent surtout des postes subalternes et non décisionnels et très peu d'entre elles occupent des postes décisionnels de haut niveau dans les médias et les organisations de télécommunications. Cela montre la réticence des médias à adopter des directives qui tiennent compte des questions de genre.

Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et des communications, les médias ont aujourd'hui une portée considérable et des répercussions à grande échelle, car ils ont créé de nombreux forums auxquels peuvent désormais avoir accès et participer des groupes d'individus et la majeure partie de la société. Grâce à ces nouvelles technologies, qui sont très répandues, les femmes peuvent exprimer leurs points de vue face à des publics très divers, sans les obstacles que l'on trouve dans les médias traditionnels (radio et télévision) ; elles s'instruisent et ont les moyens de participer à tous les aspects de la vie ou presque (politique, agriculture, entrepreneuriat, éducation et santé, entre autres).

Si ces technologies offrent de nombreuses possibilités, elles représentent encore pour beaucoup de femmes de nombreuses difficultés. Par exemple, certaines n'ont pas facilement accès à ces technologies et d'autres ne savent même pas comment les utiliser. Les femmes sont sous-représentées dans les entreprises qui conçoivent des programmes utilisés dans les médias et les technologies de l'information et des communications, ce qui se reflète dans les contenus sexistes que l'on trouve sur Internet. Les quelques femmes que l'on retrouve dans ces entreprises occupent généralement des postes mal rémunérés de secrétaires et d'assistantes, tandis que les hommes prédominent aux postes de direction et aux fonctions techniques bien rémunérés. Cela n'est pas dû au fait que les femmes sont sous-qualifiées et incapables d'occuper de tels postes à responsabilité, mais au fait que le secteur, qui est dominé par des hommes, est conçu de façon à maintenir les femmes à un niveau subalterne et à les empêcher de progresser dans la hiérarchie de l'entreprise. Le fait de ne pas former et embaucher des femmes qualifiées à des postes de direction et de décision

dans les secteurs des médias et des technologies de l'information et des communications pourrait avoir un effet économique négatif non seulement sur les femmes, mais aussi sur l'ensemble de la population, car cela se traduirait par une diminution des emplois créés et de la richesse financière et intellectuelle utilisée.

Pour que les femmes puissent participer pleinement aux médias et aux technologies de l'information et des communications, il faut commencer, dès l'école primaire, par donner aux filles la possibilité d'être exposées à ces technologies et d'y avoir accès sur un pied d'égalité avec les garçons. Il faut les encourager à se lancer et à exceller dans les sciences, les mathématiques et l'informatique afin qu'elles puissent, elles aussi, s'engager dans l'ingénierie logicielle et matérielle. En raison de l'écart qui existe entre les femmes d'une part et les médias et les technologies de l'information et des communications d'autre part, les femmes ont besoin d'être formées et d'avoir l'occasion de prouver leur valeur dans ces secteurs dominés par les hommes.

En conclusion, les femmes sont capables de bien s'intégrer aux secteurs des médias ainsi que de l'information et des communications, ce qui leur permettra de s'émanciper financièrement, de s'engager intellectuellement et même d'ouvrir d'autres forums et contenus tenant compte des disparités entre les sexes qui peuvent avoir une portée considérable en matière de sensibilisation et d'information, y compris dans la conception de ces contenus que l'on trouve sur Internet.
